



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6060020

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 12/05/2026 23H20 C:005360 I:20106
V/REF : 1063543
V/Appel du Mardi 12/05/2026 a 23H20

SEMCODA
Agence De Villeurbanne
31 RUE LOUIS GUERIN
CS 30086
69100 VILLEURBANNE

V/REF.IMM. 0593
IMMEUBLE : LE 16 DIDEROT -0593
16A/B/C, RUE DIDEROT
.
69600 OULLINS

Vaulx en Velin, le 01 Juin 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE N° 16 A LOGEMENT DE MR OTHMANI, 1ER ETAGE, *0652662279*
MOTIF : REFOULEMENT WC
Donneur d'ordre : Ste Perm anece Semcoda

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule spécialisé équipé
d'une pompe haute pression.

LE 13/05 A 00H00 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE MR OTHMANI AU 1ER ETAGE
CONTROLE DU LOGEMENT - PRESENCE D'UN REFOULEMENT DES WC A L'ARRIVEE DE
NOTRE PERSONNEL
DEBOUCHAGE ELECTROMECHANIQUE DEPUIS LE WC DE LA COLONNE EAUX VANNES
ECOULEMENT ANORMALEMENT FAIBLE
DEBOUCHAGE ELECTROMECHANIQUE ET HYDRAULIQUE DE LA COLONNE EAUX VANNES
ECOULEMENT FAIBLE
NETTOYAGE DU CHANTIER

LE 13/05 A 00H45 :
INTERVENTION D'UN 2EME PERSONNEL AVEC SON VEHICULE ET SON MATERIEL
POUR EXECUTER LE TRAVAIL EN CONFORMITE AVEC LA SECURITE ET/OU LA
SPECIFICITEE DU CHANTIER.

OBSERVATIONS : CD AB Email envoyé le 28/05/26 a 16H23 Mme D. CHAMBLAS
CD AB Email envoyé le 20/05/26 a 11H01 Mme D. CHAMBLAS
MP AB Email envoyé le 13/05/26 a 07H57 Mme D. CHAMBLAS

TRAVAUX MINIMUM DE 1ERE URGENCE - MESURES CONSERVATOIRES
PREVOIR LES ACCES AU LOCAL DU RDC POUR LOCALISER LE PIED DE COLONNE
AINSI QU'AU GARAGE POUR ACCEDER A LA TRAINASSE ASSOCIEE AFIN DE
PERMETTRE UN DEBOUCHAGE/ CURAGE HYDRAULIQUE PREVENTIF EN JOURNEE CAR LES

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

ACCES N'ONT PU ETRE OBTENU EN ASTREINTE DE NUIT

NOUS RESTONS A VOTRE DISPOSITION ET CLOTURONS CE DOSSIER EN L'ETAT
JUSQU'A NOUVEL ORDRE

SJ LCOMPTER EMAIL ENVOYÉ LE 13/05/26 A 08:49 MME CHAMBLAS D.

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Une intervention de débouchage ne peut en aucun cas etre assimilée a un curage de canalisation (remise au diametre initial de la totalité de la canalisation). Le débouchage est une opération de premiere urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.

Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ça n'est parfois qu'apres plusieurs interventions que nous arrivons a déterminer la cause du refoulement et a y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Prise en charge technique dispatching	1	29,41	29,41
1,00	Suppl.Dispat.20h-07h/7j/7+Sa12h-20hDi/Jf	1	152,88	152,88
3,00	H.Véhi. HP-Pompage-Refoulement le 13/05	1	174,79	524,37
3,00	Sup.H.100%-Pomp.Refoul. +20h-Sa+12h-D/JF	1	174,79	524,37
2,25	H(s)2ème personnel	2	63,25	142,31
2,25	Sup.H.100%-Ouv.Spéc. +20h-Sa +12h-D/JF	2	63,25	142,31
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
1,00	Mise en oeuvre véhicule spécialisé	2		Pour mémoire
TOTAL H.T.				1515,65
T.V.A. a 10,00%				151,56
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>1667,21</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6060020

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*



Bon de Commande

N° : 1063543 du 13/05/2026

Pr.

SEMCODA
AGENCE DE VILLEURBANNE
31, rue Louis Guérin
CS 30086
69100 VILLEURBANNE
Tel:04.78.93.21.92

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Mail: dominique.chambblas@semcoda.com

Lieu d'intervention

MR OTHMANI MARABOUT Islam
MME OTHMANI MARABOUT Noura
16 A RUE DIDEROT
69600 OULLINS

Référence de la Demande

N°: 905 321 du 13/05/2026

THCCOLPP Tvx hors contra Colonnes eu ev Partie privat.

01-EE-2230-ENT-61513100

Marché : M - 230860003-1

Téléphone : 07.83.11.17.98 / 06.41.13.91.55

00593-00001-00001-00012 H / Type 5 / 01

Etage : 01

Date entrée: 01/07/2009

Délai

Date limite exécution : 28/05/2026

Observations

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
CU0001 BON DE REGUL DU 12/05 A 23h20 (remise au diamètre initial de la canalisation) compris aspiration résidu tartre, graisse, débris, cailloux (unité=Heure)	1,00	1 515,65	1 515,65	151,56	1 667,21
Total H.T.					1 515,65
Total TVA					151,56
Total TTC					1 667,21

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par CHAMBLAS DOMINIQUE le 13/05/2026

Le Responsable
Nom et Signature

Christèle AGOPIAN
Responsable d'Agence

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Attestation simplifiée de TVA au dos

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE VILLEURBANNE 31, rue Louis Guérin CS 30086 69100 VILLEURBANNE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **16 A RUE DIDEROT 69600 OULLINS**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **VILLEURBANNE**

le **13/05/2026**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1063543